

Monsieur HOURIEZ Jacques
25 avenue de la Rostagne
06160 Juan les Pins

Monsieur Jean LEONETTI
Député Maire
d'Antibes Juan les Pins
Hôtel de Ville cours Masséna
06600 Antibes Juan les Pins

Antibes, le 30 octobre 2007

Objet :
4GC/TC/198
PO-A 21910
PO-D

Monsieur le Maire,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 26 octobre 2007 *postée le 29 octobre 2007 et reçu le 30 octobre 2007* dont je vous remercie.

Heureux d'apprendre que la Bastide La Verne du 17^{ème} siècle 27 avenue de la Rostagne soit répertoriée dans l'inventaire du patrimoine architectural et historique d'Antibes Juan les Pins. Par ailleurs que la zone UCb5 ait été étendue en partie selon votre plan joint coté des numéros paires de l'avenue de la Rostagne comprenant les N° 36 La Villa Les Oliviers, N°34 la villa « Régina » style Néo Mauresque « **B** » construite par le Général Landin Général de Corps d'Armée 4 étoiles du 2ème régiment des tirailleurs Marocains inhumé au cimetière Rabiach, le nom de « Régina » étant cité à la fin du livre aux éditions Pensée Universelle « *Ma vie de femme de médecin (mon cimetière de souvenirs)* » de l'ancienne propriétaire surnommée Marie Madeleine décédée et N° 32 la résidence Des Sables, la résidence le Garoubier faisant l'angle de l'avenue de la Rostagne et de l'Avenue des sables face à l'ancienne synagogue ainsi que la petite résidence « Le Valentino » situé impasse Bouvard, toute cette zone devenant une zone UCb5 doit être incorporé dans une ZPPAUP que nous avons à cœur de créer et avons déjà suggérée à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France comptant sur son avis favorable.

Suivant **Plan A** ci-joint, cette Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) souhaitée serait étendue au secteur qui correspond au secteur ci-dessus en extension du secteur défini ci après délimitée par l'Avenue des Sables, Bd du Cap, l'avenue des Chênes, le sentier de la Vertu, l'avenue de la Rostagne, impasse Bouvard pour rejoindre le Chemin des Sables selon **plan A** ci-joint, **périmètre en rouge**.

Les avenues ceinturées par ce périmètre, portent des noms parfaitement adaptés à un secteur écologique, jouxte l'Avenue des Chênes, l'Avenue des Cèdres, l'Avenue des Mûriers, l'Avenue de l'Orangerie et l'allée des Marronniers.

Les sites protégés répertoriés par les numéros suivant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Projet arrêté le 21 décembre 2006 connus sont :

« **A** » Villa (Bastide) La Verne 27 Avenue de la Rostagne (non pas 25/27)

« **B** » Villa Régina 34 Avenue de la Rostagne

« **D** » Mas Guide 5 Avenue de l'Orangerie & Villa Guide 10 Avenue des Chênes.

« **C** » Bastide du Bosquet 16 Avenue du Bosquet à laquelle Monsieur Verrier Architecte des Bâtiments de France tient à cœur.

Répertoriés sur la liste du patrimoine bâti protégé page 54, 55, 56 et 56 ter.

Pages 54 numérotés :

5 : Villa Guide 10 avenue des Chênes

6 : Mas Guide 5 avenue de l'Orangerie

11 : Villa La Verne 25- 27 Avenue de la Rostagne

13 : Le Bosquet 16 Avenue du Bosquet

Page 56 :

23 Shangrila 22 Avenue de la Rostagne

28 Villa Maizière 3 avenue de la Rostagne et 7 avenue Gaston Bourgeois

44 ; Villa sous Bois 34 Avenue des Chênes.

Pages 56 ter :

108 Les Sables d'Or 35 chemin des Sables 1 avenue Edmond d'Esclevin.

128 Cecilia 33 Chemin des sables

Une très belle « **Promenade Verte** » comme il en existe dans d'autres communes pourrait être touristiquement suggérée en partant de la Pinède par le Chemin des Sables, l'Avenue de la Rostagne, le Sentier de la Vertu, l'Avenue des Chênes pour rejoindre l'Ilette comme il m'arrive de la faire et que j'apprécie et revenir de l'Ilette par le Bd du Cap et l'Avenue des Sables. Ce qui ferait passer, par pas moins de 7 demeures classées au patrimoine bâti protégé.

Toute cette zone étant homogène en hauteur puisqu'elle correspond en partie à la zone UCb5 et UDb qui toutes deux sont limitées à une hauteur de 9m et peut être même moins pour le Domaine des Mûriers celui-ci étant un lotissement privé.

Nous suggérons cette ZPPAUP dans le but particulier de protéger surtout l'aspect paysagé (60% d'espace vert) et de conserver les sites protégés cités pages 54, 56, 56ter du PLU en incorporant éventuellement la villa Régina au 34 Avenue de la Rostagne, bien connue du quartier par son histoire.

A noter que l'avenue des Sables ne compte que 2 voies ayant un stationnement bilatéral et faisant l'objet incontournable des emplacements "Anti-Vigie pirates", elle représente une voie de celles principales partant de Juan les Pins par la Pinède qui dessert le bord de mer, Antibes le bd du Cap qui offre un caractère très touristique, comportant de l'autre côté face à l'avenue de la Rostagne, la Synagogue.

Il ne m'a pas été précisé quand à l'éventuel élargissement de l'Avenue de la Rostagne du maintien de ce dernier. Par contre, sur le plan que vous m'avez joint, il existe une partie quadrillée probablement d'élargissement de la voie très curieusement sur cette partie ? qui pénalise les propriétés des numéros 27 et 25 classés page 54 au Plan PLU, LA VERNE et BEGUELY et à nouveau la disparition selon le **plan B** ci-joint, d'autres arbres *remarquables* et végétation indépendamment de ceux en bonne santé qui ont été récemment impunément abattus.

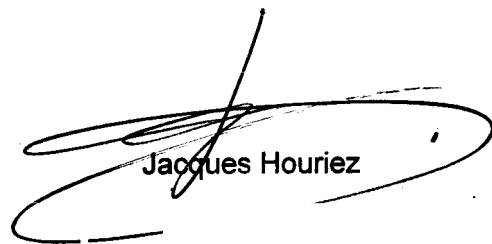
L'avenue de la Rostagne aurait pu être baptisée l'Avenue des oliviers s'arrêtant originellement en partant du Chemin des Sables à la propriété BEGUELY, de nombreux oliviers ayant été abattus pour la liaison avec le Bd Wilson.

Vous pouvez comprendre que je sois tout particulièrement sensible à cette démarche et rejoigne le souhait des nombreux riverains dont certains sont en train d'élaborer un site WEB pour la protection et l'histoire du quartier et que je côtoie dans le cadre de l'intérêt général.

Sachant votre attachement à l'écologie, la culture et l'histoire de notre ville à travers notre action, je ne puis qu'espérer votre appui favorable.

Le plan PLU dans ses intérêts étant lui-même également très favorable aux **Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager**.

A vous lire ou rencontrer lors des réunions organisées par les associations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Houriez

Pièces jointes :

- **Plan A** Projet ZPPAUP

- **Plan B** arborisation La Verne & Beguely

Copie pour information : Associations de Défense, Monsieur et Madame Bilger et Monsieur et Madame Collot et autres riverains.